

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°035/2020

Objet : Arrêté de police de circulation pour création de branchement eau

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant que des travaux de création de branchement eau demandés par la société SUEZ Eau France qui auront lieu à partir du 11 septembre 2020 au lieu-dit Le Gravier, pendant 20 jours,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 : La circulation sera perturbée au lieu-dit Le Gravier à partir du 11 septembre 2020 pendant 20 jours.

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier, la vitesse sera réduite à 30 km/h et la circulation sera alternée manuellement. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

Article 3 : Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 03 septembre 2020

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

